

**24 Avril 2006**

25 Avril 2006

**Etaient présents :**

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE ; Mme Catherine PITOUS (pouvoir de Mme Dominique PIGEAU); M. Jean Louis MATEOS ; M. Alain BEDOURET (pouvoir de Mme Naziha BORIES-MATALLAH) ; M. André MAZIERE (pouvoir de M. Jean QUERBES); Mme Patricia HENRY ; M. Dominique RENARD ; Mme Marie-Thérèse ALONSO ; M. Jean GARAY (pouvoir de Mme Lucette LOUSTEAU) – Adjoints - Mme Marie-Josèphe CABRIT ; M. Michel COUDERC ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAU ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN - M. Jean Claude DISSES ; Mme Marie Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; Mme Sylvie RICAUD (pouvoir de Mme Joëlle FERRER) ; Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET (pouvoir de M. Jean PINASSEAU) ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean-Louis MAUROUX ; M. Jean-Pierre BOULHOL ; Mme Janine LAUDAT-MAITRE ; Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE - Conseillers Municipaux

**Absent :** M. Philippe LIBIER ;

**EXPOSE**

*DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
Cellule Administrative / Développement Durable*

**OBJET : Lancement d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 communal**

## Mes Chers Collègues,

De multiples constats au niveau mondial tels que le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, les inégalités croissantes de richesse entre les pays et au sein même de chaque nation, mettent en exergue la nécessité d'appliquer les principes du développement durable. Ceci implique la mise en place de stratégies adaptées et transversales dans les domaines de l'équité et du progrès social, du respect de l'environnement et de la croissance économique.

Lors du Sommet de la Terre organisé par les Nations Unies à Rio en 1992, la France s'est engagée, aux côtés de 178 autres pays, à œuvrer en faveur d'un tel développement. Elle a signé l'Agenda 21 mondial, programme d'actions pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, qui appelle notamment les collectivités locales à adopter cette même démarche à l'échelle de leur territoire.

Pour ce qui la concerne, la Ville d'Agen a déjà initié des actions qui vont dans le sens du développement durable, telles que :

- Dans le domaine de l'environnement :
  - les économies d'énergie dans les bâtiments communaux ;
  - la production d'énergie photovoltaïque au CTM ;
  - le recyclage des eaux de bassin ;
  - la suppression des rejets d'eaux usées en Garonne et Masse ;
  - la création de pistes cyclables ;
  - l'accroissement du parc de véhicules municipaux équipés en GPL (17%) ;
  - le projet de renouvellement urbain de Tapie ;
  
- Dans le domaine social :
  - la ZPPAUP et la résorption de l'insalubrité / relogement en centre-ville ;
  - la création de nouveaux jardins familiaux ;
  - la création des comités de quartier ;
  - la lutte contre les exclusions ;
  
- Dans le domaine économique :
  - l'insertion par l'économie ;
  - l'aide au développement du commerce équitable.

L'engagement de la Ville d'Agen dans une démarche Agenda 21 local confirmerait et amplifierait son action en faveur du développement durable.

Cette démarche est un processus de réflexion stratégique pour mettre en place au niveau local un projet collectif de développement durable. L'Agenda 21 local se décline en un programme d'actions concrètes à long terme, soumis à évaluation.

L'élaboration d'un Agenda 21 local comprend :

- un diagnostic du territoire identifiant les enjeux majeurs du développement durable pour la collectivité,
- la définition et la hiérarchisation des objectifs permettant d'élaborer une stratégie,
- un programme d'actions (avec indicateurs d'évaluation).

Elle suppose une démarche participative par le biais d'un processus de concertation afin d'entraîner l'adhésion.

A cet effet, un crédit de 50 000 Euros a été prévu dans le cadre du budget primitif 2006. L'ADEME et la DIREN devraient pouvoir participer financièrement à cette démarche pour un montant de 28 000 Euros TTC (13 000 € ADEME et 15 000 € DIREN).

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1°) APPROUVE** le lancement d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 communal,

**2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ADEME, de la DIREN et de tout autre partenaire.

**3°) AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à un bureau d'études spécialisé, assistant à maître d'ouvrage dans la démarche Agenda 21, et à signer tous marchés à intervenir.

Délibère en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire d'Agen